

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Philippe ANGLADE
Florence LAPEYRERE
Justine SAUMITOU
Olivier THIÉBAUT
Céline WANGERMEZ

MÉRIGNAC

1 rue André Maurois
33700 Mérignac

☎ : 05 56 12 18 52

📠 : 09 74 44 08 44

✉ : auditcaec@erecapluriel.fr

💻 : www.erecapluriel.fr

HOLDING TOURNIE

SASU au capital de 861 000 euros

21, chemin du Paradis

12220 MONTBAZENS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société HOLDING TOURNIE,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING TOURNIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Modernisation des états financiers » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatifs à la mise en place de l'ANC 2022-06.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

CW

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan du 31 décembre 2025 s'établit à 1 000 000 d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour cette valeur d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 8/06/2026,

Pour CAEC AUDIT 2
Commissaire aux comptes titulaire



Céline WANGERMEZ
Commissaire aux comptes
Inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 264	3 137	3 126	29 941
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				16 987
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	1 000 000		1 000 000	1 000 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	3 303 545		3 303 545	2 999 994
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	4 309 808	3 137	4 306 671	4 046 922
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	80 257		80 257	104 506
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	16 192		16 192	2 927
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	4 665 147		4 665 147	4 669 647
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	15 799		15 799	28 665
	Total de l'actif circulant (IV)	4 777 396		4 777 396	4 805 746
	Frais d'émission des emprunts (V)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	9 087 204	3 137	9 084 067	8 852 668

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

Mission de Présentation des Comptes

96 449

107 434

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital(dont versé 861 000)	861 000	861 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	37 230	37 230
	Ecart s de réévaluat ion		
	Ecart s d'équival ence		
	RESERVES		
	Réserv e légale	86 100	86 100
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
	Autres réserv es	7 732 107	7 690 855
	Report à nouv eau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	75 778	141 252
	Subv entions d'inv estissement		
	Prov isions réglementées		
Total des capitaux propres		8 792 215	8 816 437
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Av ances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Prov isions pour risques		
	Prov isions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires conv ertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	253 199	
	Emprunts et dettes financières div ers (2)	320	320
	Instruments financiers à terme		
	Av ances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 631	874
	Dettes fiscales et sociales	35 702	26 096
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		8 940
Produits constatés d'av ance			
Total des dettes (1)		291 851	36 230
Ecart s de conv ersion et différences d'évaluat ion - Passif			
TOTAL PASSIF		9 084 067	8 852 668
(1) Dont à moins d'un an (hors av ances et acomptes reçus sur commandes en cours)		96 448	36 230
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	143 866		143 866	150 624
	Montant net du chiffre d'affaires	143 866		143 866	150 624
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				36 387
	Autres produits				2
	Total des produits d'exploitation			180 255	150 957
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)				32 772
	Impôts, taxes et versements assimilés				6 494
	Salaires				72 435
	Cotisations sociales				35 221
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				5 461
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				38 341	
Autres charges				789	
Total des charges d'exploitation			191 513	228 326	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(11 258)	(77 368)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 258)	(77 368)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	129 272	120 329
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		112 075
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	1 869	39 152
Total des produits financiers		131 141	271 555
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	7 480	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		7 480	
RESULTAT FINANCIER		123 661	271 555
RESULTAT COURANT avant impôts		112 403	194 187
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		459
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(459)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		36 625	52 476
Total des produits		311 396	422 513
Total des charges		235 618	281 261
BENEFICE OU PERTE		75 778	141 252
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées			

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 084 067** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **311 396** euros et un total **charges** de **235 618** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **75 778** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

- Par exemple :

- Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.

- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.

- Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.

- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.

- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développ ^e ment						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc ^t aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels		16 987		16 987		
	Instal., agencement, aménagement divers	3 432				3 432	
	Matériel de transport	29 078				29 078	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 832					2 832
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	16 987				16 987	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 329		16 987		63 052	6 264	
FINANCIERES	Participations	1 000 000					1 000 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 999 994		303 551			3 303 545
	Prêts et autres immobilisations financières			41		41	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 999 994		303 592		41	4 303 545
TOTAL		4 052 323		320 579		63 093	4 309 808

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industries				9	9		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			183	343		526	
	Matériel de transport			3 127	4 588	7 715		
	Matériel de bureau, mobilier			2 091	521		2 611	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				5 400	5 461	7 724	3 137
TOTAL				5 400	5 461	7 724	3 137	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industries							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission de Présentation des Comptes

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025	
				Utilisées	Non utilisées		
Règlement ANC 2022-06							
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers						
	Provisions pour investissement						
	Provisions pour hausse des prix						
	Provisions pour amortissements dérogatoires						
	Provisions fiscales pour prêts d'installation						
	Provisions autres						
	PROVISIONS REGLEMENTEES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges						
	Pour garanties données aux clients						
	Pour amendes et pénalités						
	Pour pertes de change						
	Pour pensions et obligations similaires						
	Pour impôts						
	Pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions							
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer							
Autres							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières						
	Sur stocks et en-cours						
	Sur comptes clients						
	Autres						
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
	TOTAL GENERAL						
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	80 257	80 257	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 791	15 791	
	Taxes sur la valeur ajoutée	401	401	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	96 449	96 449	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	253 199	57 795	195 404	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 631	2 631		
	Personnel et comptes rattachés	8 134	8 134		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 689	8 689		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 447	5 447		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 432	13 432		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	320	320		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	291 851	96 448	195 404	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 801			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	320			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		5 722
Autres créances		5 722
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	5 722	

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		21 302
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		265
FOURN FACTURES NON PARVENUES	265	
Dettes fiscales et sociales		21 036
PERS CONGES A PAYER	5 134	
ORG SOC CH/CONGES A PAYER	2 896	
TAXE SUR SALAIRES - SUP COMPTE 448100 EN 2026	13 006	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

31/12/2025	Interne
------------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2
	Agents de maîtrise	
	Employés	
	Ouvriers et apprentis	
	TOTAL	2

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 300	3 200	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 300	3 200	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		861,00	1 000,0000	861 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		861,00	1 000,0000	861 000,00

Filiales et participations

1/0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation SAS MANUFAKT-LA CROIX DE REVEL-12390ANGLARS ST FELIX	3 899 971	33,33	1 000 000		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation SAS MANUFAKT-LA CROIX DE REVEL-12390ANGLARS ST FELIX		355 722	537 755		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

HOLDING TOURNIE
Société par actions simplifiée
au capital de 861 000 euros
Siège social : 21 CHEMIN DU PARADIS
12220 MONTBAZENS
815 174 404 RCS RODEZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 75 777,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	75 777,85 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	24 222,15 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	100 000,00 euros
Soit 116,14 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

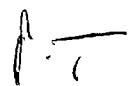
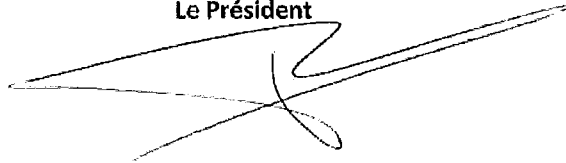
Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 1 600 000,00 euros, soit 1 858,30 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 600 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 5 700 000,00 euros, soit 6 620,21 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 700 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : 100 000,00 euros, soit 116,14 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING TOURNIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 21 CHEMIN DU PARADIS		12220 MONTBAZENS	
Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 815174404000021		Néant ☐	
		Exercice N, clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		AC	
Concessions, brevets et droits similaires		AD	
Fonds commercial		AE	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AF	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AG	
Terrains		AH	
Constructions		AI	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AJ	
Autres immobilisations corporelles		AK	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Participations		AM	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		AN	
Créances rattachées à des participations		AO	
Autres titres immobilisés		AP	
Prêts		AQ	
Autres immobilisations financières *		AR	
TOTAL (II)		AS	
Matières premières, approvisionnements		AT	
En cours de production de biens		AU	
En cours de production de services		AV	
Produits intermédiaires et finis		AW	
Marchandises		AX	
Avances et acomptes versés sur commandes		AY	
Clients et comptes rattachés (3) *		AZ	
Autres créances (3)		BA	
Capital-souscrit et appelé, non versé		BB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		BC	
Disponibilités		BD	
Charges constatées d'avance (3) *		BE	
TOTAL (III)		BF	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		BG	
Primes de remboursement des emprunts (V)		BH	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		BI	
TOTAL GENERAL (I à VI)		BJ	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

P.T

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING TOURNIE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 861 000)	DA	861 000	861 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	37 230	37 230
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	86 100	86 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	7 732 107	7 690 855
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 778	141 252
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 792 215	8 816 437
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	253 199	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	320	320
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 631	874
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 702	26 096
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		8 940
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	291 851	36 230	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 084 067	8 852 668	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	96 448	36 230
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EJH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

P.T

Désignation de l'entreprise : SASU HOLDING TOURNIE		Exercice N		Exercice N-1			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF			
		FG	143 866	FH	150 624		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	143 866	FK	150 624		
	Production stockée *			FL			
	Production immobilisée *			FM			
	Subventions d'exploitation			FN			
	Reprises sur amortissements et provisions *			FO			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			FP			
	Autres produits (1) (11)			FI	36 387		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FQ	2	333	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FR	143 866	150 624	
	Variation de stocks (marchandises) *						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						
	Impôts, taxes et versements assimilés *						
	Salaires et traitements *						
	Cotisations sociales (10)						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					
	Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
	Autres charges (12)						
Total des charges d'exploitation (4) (II)							
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						
	Reprises sur dépréciations						
	Différences positives de change						
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
	Produits des cessions d'immobilisations financières						
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						
	Intérêts et charges assimilées (6)						
	Différences négatives de change						
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)							
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							

P.T

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SASU HOLDING TOURNIE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	459
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(459)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	36 625 52 476
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	311 396 422 513
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	235 618 281 261
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	75 778 141 252
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin	A10		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 P.1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 084 067** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **311 396** euros et un total **charges** de **235 618** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **75 778** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Modernisation des états financiers

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective. En conséquence, les comptes comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités.

Les principales évolutions concernent :

- Une redéfinition du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un évènement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.

- Par exemple :

- Les produits de cession d'immobilisations corporelles sont désormais présentés dans les produits

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation sous une nouvelle rubrique « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » alors que précédemment ils étaient présentés en produits exceptionnels.

- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont désormais présentées dans les charges d'exploitation alors que précédemment elles étaient présentées en charges exceptionnelles.

- Les cessions d'immobilisations financières sont désormais présentées dans le résultat financier alors que précédemment elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel.

- La quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais incluse dans la rubrique « Subvention » au sein des produits d'exploitation alors qu'elle était présentée dans le résultat exceptionnel.

- La suppression de la technique du transfert de charge : les éléments concernés sont désormais déduits des charges d'exploitation concernées et ne sont plus présentés dans la rubrique « Reprises sur amortissements et dépréciations et provisions » comme auparavant. Le résultat d'exploitation n'est pas impacté.

- Une simplification des états financiers et du plan de comptes offrant une structure plus claire adaptée aux besoins actuels des entreprises.

Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développem						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			16 987		16 987	
	Instal., agencement, aménagement divers	3 432					3 432
	Matériel de transport	29 078				29 078	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 832					2 832
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	16 987				16 987	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		52 329		16 987		63 052	6 264
FINANCIERES	Participations	1 000 000					1 000 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 999 994		303 551			3 303 545
	Prêts et autres immobilisations financières			41		41	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 999 994		303 592		41	4 303 545
TOTAL		4 052 323		320 579		63 093	4 309 808

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industries				9	9		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			183	343		526	
	Matériel de transport			3 127	4 588	7 715		
	Matériel de bureau, mobilier			2 091	521		2 611	
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				5 400	5 461	7 724	3 137	
TOTAL					5 400	5 461	7 724	3 137

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL						
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	80 257	80 257	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 791	15 791	
	Taxes sur la valeur ajoutée	401	401	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	96 449	96 449	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	253 199	57 795	195 404	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 631	2 631		
	Personnel et comptes rattachés	8 134	8 134		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 689	8 689		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 447	5 447		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 432	13 432		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	320	320		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	291 851	96 448	195 404	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 801			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	320			

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		5 722
Autres créances		5 722
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	5 722	

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		21 302
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		265
FOURN FACTURES NON PARVENUES	265	
Dettes fiscales et sociales		21 036
PERS CONGES A PAYER	5 134	
ORG SOC CH/CONGES A PAYER	2 896	
TAXE SUR SALAIRES - SUP COMPTE 448100 EN 2026	13 006	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Engagements financiers

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

31/12/2025	Interne
------------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2
	Agents de maîtrise	
	Employés	
	Ouvriers et apprentis	
	TOTAL	2

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 300	3 200	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	3 300	3 200	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		861,00	1 000,0000	861 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		861,00	1 000,0000	861 000,00

Filiales et participations

1/0

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation SAS MANUFAKT-LA CROIX DE REVEL-12390ANGLARS ST FELIX	3 899 971	33,33	1 000 000		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation SAS MANUFAKT-LA CROIX DE REVEL-12390ANGLARS ST FELIX		355 722	537 755		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					